Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_044-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2025-044**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Objet : Assainissement collectif - Station d'épuration – Epandage des boues – Fixation du montant de la prime pour l'enfouissement des boues - Décision

Le jeudi 10 juillet 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le lundi 30 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, Mme Carole CARRÉ, Mme Florence PINEL, Mme Chrystelle MARY, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine PETIT, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL, M. Franck BACHIMONT, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGERE, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jérémy RUBICONDO

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_044-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu la délibération n°2013-05-13 du 17 octobre 2013, fixant à 30 €/ha le montant de la prime d'enfouissement versée aux agriculteurs concernés par l'épandage des boues de la station d'épuration ;
Vu la délibération n°2020-066 du 15 juillet 2020, décidant dans le contexte de crise sanitaire, de procéder à l'hygiénisation des boues de la station d'épuration en lieu et place de l'ancien système d'épandage des boues ;
Vu la délibération n°2023-047 du 06 juillet 2023, fixant à 100 €/ha le montant de la prime d'enfouissement versée aux agriculteurs concernés par l'épandage des boues de la station d'épuration ;
Vu l'avis favorable de la Commission générale du 24 juin 2025 ;

Considérant que les services compétents ont accepté dès l'été 2023, un retour à un recyclage des boues de la station d'épuration par épandage ;
Considérant que la somme fixée en 2023 pour rémunérer les agriculteurs tenait compte du fait que la rémunération n'avait pas évolué depuis 2013 ;
Considérant que pour la campagne 2025, le montant fixé en 2023 de 100 €/ha, inchangé pour la campagne 2024, convient autant agriculteurs qu'à la Collectivité ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Bruno Guittard, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement, à l'Eau, à l'Assainissement et aux Ordures Ménagères,
Après en avoir délibéré à **l'unanimité :**

- **DECIDE** la poursuite des campagnes de recyclage agricole, par épandage, des boues de la station d'épuration de Toury ;
- **PRECISE** que la campagne de recyclage agricole des boues débutera à l'été 2025 ;
- **MAINTIEN** le montant annuel de la prime d'enfouissement à 100 euros par hectare ;
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget annexe de l'Assainissement collectif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint délégué à l'Assainissement à engager toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,
MAIRIE DE TOURY 28310
Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,
Jérémy RUBICONDO

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/07/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/07/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ
MAIRIE DE TOURY 28310